

Territoire du  
RUANDA - URUNDI  
Gebied

Ruhengeri, le 16 mars 1953.-  
den

N° .....

Rappeler dans la réponse la date et le numéro.  
In het antwoord vermelden : n° en dagtekening

Réponse au n° .....  
Antwoord op nr .....

du ..... 19 .....  
van

ANNEXE  
Bijlage

OBJET :  
Voorwerp :

Objets mobiliers.-

N° *62* / T.P.2

A Monsieur le Vice-Gouverneur Général,  
Gouverneur du Ruanda-Urundi  
à  
USUMBURA.-



Monsieur le Gouverneur,

Suite à votre télégramme rappelée en marge, j'ai l'honneur de vous faire savoir que les objets demandés par ma lettre 377/T.P. du 17 février 1953 étaient nécessaires pour compléter définitivement l'équipement mobilier des quatre nouvelles habitations de Ruhengeri.-

Veillez trouver ci-joint l'inventaire des objets de literie existant et la composition de la famille des occupants de ces nouvelles maisons.

Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que les occupants des maisons Colonie changent souvent, d'ou changent également les besoins en objets mobiliers

D'autre part ceux-ci doivent réglementairement rester attachés à l'immeuble auxquels ils étaient destinés.-

Afin d'éviter des réclamations, comme des demandes répétées de mobilier, il est souhaitable de voir équiper chaque immeuble neuf de façon complète et définitive.

J'espère que vous voudrez bien tenir compte de ce qui précède pour faire envoyer les objets demandés par ma lettre précitée.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,-  
R. GAUPIN.-

Meubles	:lits une:	matelas:	oreillers:	Lits	:matelas:	oreillers:	fauteuils:	salon	:cossins:	Canapés:	Coussins:	Composi-
:personne:	pour	pour	pour	enfants:	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	tion fa-
:	:col.1	:col.1	:	:	4	4	:	7	:	9	:	mille
:	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	:	Adul:En-
:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	tes :fan
113	4	4	4	2	2	0	4	0	1	0	2	-
117	3	2	2	0	0	0	4	0	1	0	3	-
Dupont Massart	4	4	4	2	0	0	4	4	1	1	2	1
Dupont Massart	4	4	4	2	0	0	4	4	1	0	2	1
:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:

NOTE: Les meubles des 2 maisons Dupont sont "cannés"  
 En vertu de la nouvelle instruction n°61/676 du 27/2/1953,  
 les coussins col.8 et col.10 pourraient être affectés aux  
 immeubles 113 et 117.  
 Même en tenant compte de cela, les mobiliers sont incomplets.



CONGO BELGE

Service des  
Télécommunications

Arrivé à



à 12 h. 10 m.

# TÉLÉGRAMME

Mod. 2/T

Voie d'acheminement :

Indications de service taxées :

Adresse :

*Territoire Rubengou*

Explication des abréviations  
admisses pour les indications  
de service.

- D urgent
- RP réponse payée
- CR accusé de réception
- LC télégramme différé
- NLT lettre - télégramme
- TC collationnement

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique  
(Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940)

Déposé à

*Waa*

, le

*12*

à

*10*

h.

*45* m.

N°

*02170/24*

mots

*61/82012 n° 377/Sp dix sept feviers  
prier me faire parvenir par maison  
primo inventaire ~~off~~ objets literie  
existants secundo composition  
famille occupant:*

<i>4-5</i>	<i>4</i>	<i>2</i>	<i>protra</i>		
<i>Hotell</i>	<i>4</i>	<i>2</i>			
<i>1.20</i>	<i>2</i>	<i>0</i>			
<i>numeros divers</i>				<i>4</i>	<i>0</i>
<i>numeros divers</i>				<i>0</i>	<i>0</i>

Territoire du  
RUANDA - URUNDI  
Gebied

N° .....

A  
Ruhengeri, le 17 février 1953  
den

Rappeler dans la réponse la date et le numéro.  
In het antwoord vermelden: n° en dagtekening

Réponse au n° .....

Antwoord op nr .....

N° 377 T.P.

..... 19 .....

ANNEXE

Bijlage

OBJET :

Voorwerp :

A Monsieur le Vice-Gouverneur Général  
Gouverneur du Ruanda - Urundi  
à

USUMBURA .-

Monsieur le Gouverneur,

Subsidiairement à ma lettre n° 35/T.P.6  
du 7 janvier 1953, j'ai l'honneur de vous prier  
d'ajouter à ma commande de mobilier les objets  
suivants:  
1 matelas simple pour adulte (maison type 117)  
1 oreiller.  
2 matelas pour divans (maisons 113 et 117)  
16 coussins pour fauteuils (maisons 113 et 117)  
Les matelas et oreillers nécessaires pour les lits  
enfants destinés aux 2 maisons B.E. 5I (entreprise  
DUPON - MASSART.-) lesquelles seront terminées sous peu.

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,-

R. GAUPIN.-



## TERRITOIRE DE RUHENGERI

Territoire du  
RUANDA - URUNDI  
Gebied

N° .....

Rappeler dans la réponse la date et le numéro.  
In het antwoord vermelden : n° en dagtekening

Réponse au n° .....  
Antwoord op nr .....

du ..... 19 .....  
van .....

ANNEXE  
Bijlage

OBJET :  
Voorwerp :

Demande mobilier

A

Ruhengeri, le 7 janvier 1953  
den

N° 35 / T.P.6

A Monsieur le Chef du Service des  
Travaux Publics du Ruanda-Urundi  
U s u m b u r a

(Sous le couvert de Monsieur le Résident  
du Ruanda à K i s a l i)

Monsieur le Chef de Service,

J'ai l'honneur de vous demander s'il vous est possible de faire envoyer le mobilier ci-après:

1) Cinq cuisinières.

Les deux seront placées dans les deux immeubles de l'entreprise Dupon qui seront achevés au cours du mois de février; les trois autres permettront de doter des immeubles anciens qui en sont dépourvus.-

2) Coussins, matelas et oreillers pour les immeubles de l'entreprise Dupon. Il est nécessaire de prévoir 4 matelas, 8 coussins et 4 oreillers par immeuble, de même qu'un petit matelas pour divan.

3) Quatre filtres, deux seront destinés aux immeubles susdits: les deux autres remplaceront des filtres hors d'usage, rongés par la rouille.-

Par bordereau d'expédition n° 1157, vous nous avez fait parvenir: 2 cuisinières et 2 filtres. Ces ustensiles ont été placés dans les deux immeubles nouveaux n° 113 & 117 construits par Monsieur MASSART.

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,  
R. CAUPIN



G/R

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
TERRITOIRE DE RUFENGERI.-

Ruhengeri, le 13 décembre 1952.-

OBJET:-

N° 2104 /T.P.-

Mobiliers maisons type  
II7 et IB.-

A Monsieur le Vice-Gouverneur Général  
Gouverneur du Ruanda-Urundi  
à

USUMBURA.-

(Sous le couvert de Monsieur le  
Résident du Ruanda à KIGALI.-)

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous prier de  
vouloir bien faire expédier les coussins  
ainsi que les matelas et oreillers desti-  
nés aux deux maisons type II7 et IB  
(Immeuble 46 et 47 de l'inventaire.-)

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,-  
R. GAUPIN.-



CONGO BELGE

Service des  
Télécommunications

Arrivé à



à 09 h. 15 m.

# TÉLÉGRAMME

Mod. 2/T

Explication des abréviations  
admisses pour les indications  
de service.

D urgent  
RP réponse payée  
CR accusé de réception  
LC télégramme différé  
NLT lettre - télégramme  
TC collationnement

Voie d'acheminement : .....

Indications de service taxées : *off* .....

Adresse : *territoire Ruhegeri*

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique  
(Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940)

Déposé à *Wamulura* le *15* à *09 h. 15* m.

N° *0202 25/31* mois

*no: 61/405215 n v 2 2932/tp deux decembre  
deux cuisinières expedies bon d'ordre n° 1137  
vingt octobre avoir été receptionnees  
par sous = protea*



TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHENGERRI.-

N° 2932 / T.P.2

Référence: Votre n° 61/3628  
du 7 novembre 1952.-

O B J E T

Mobilier pour immeubles nouveaux  
N° 113 et 117 ( types )

Monsieur le Gouverneur,

Me référant à votre lettre reprise en marge, j'  
l'honneur de porter à votre connaissance que deux cuisinières  
devraient être envoyées d'urgence.-

Sans ces ustensiles, les occupants devront se  
servir d'une tôle à l'extérieur pour la cuisson des aliments.

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,

R. GAUPIN

Monsieur le Vice-Gouverneur Général,  
Gouverneur du Ruanda - Urundi  
U S U M B U R A

(sous le couvert de Monsieur le Résident du Ruanda  
à K I G A L I)

A. Ky.  
TERRITOIRE  
**Ruanda-Urundi**

GEBIED

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS  
DIENST VAN OPENBARE WERKEN

Usumbura, le 16 juin 1952.  
de

736 T. P. 2 a

pour le 24/6/1952

N° 61/1967

Transmis copie pour information et exécution à :  
- Monsieur Cuche Surveillant des Travaux Publics à USUMBURA.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro.  
In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

Réponse au n°  
Antwoord op n°

du 19  
van

ANNEXE  
Bijlage

OBJET : Demande mobilier.  
Voorwerp :

1/ les poutres  
ou les bancs  
2/ la coiffeuse  
de el A.T.

↓ l'inventaire  
dans les maisons  
en demandant  
dans l'inventaire

Usumbura, le 16 juin 1952.

Pour l'Ingénieur, Chef du Service des Travaux Publics empêché,  
Le Conducteur Principal,  
Sé/ F. BULTOT.,

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

En réponse à votre lettre II21/T.P. 2.A. du 15 mai 1952, je regrette de devoir vous informer que je ne puis vous faire expédier que 6 matelas pour lits d'enfants et une coiffeuse.

Pour le surplus, il faudra attendre, soit l'arrivée des réquisitions, soit une nouvelle fabrication de l'Atelier de menuiserie.

Pour l'Ingénieur, Chef du Service des Travaux Publics empêché,  
Le Conducteur Principal,  
F. BULTOT.,

*F. Bultot*

✓ A Monsieur l'Administrateur de Territoire

de et à  
RUHENGRI

A

# Territoire

du RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI

GEWEST

Ruhengeri, le 15 Mai 1952.-  
de

N° 1121/T.P. 2.a.

MINUTE.-

Rappeler dans la réponse la date et le numéro.

In het antwoord vermelden:  
nummer en dagtekening.

Réponse au n°  
Antwoord op n°

du 19 19

ANNEXE  
Bijlage

OBJET :  
Voorwerp

Demande mobilier.-

Monsieur le Chef de Service,

J'ai l'honneur de vous demander s'il vous est possible de nous faire parvenir au plus tôt le mobilier ci-après.

Minutée par :  
Geminuteerd door :

Copiée par :  
Afgeschreven door :

Collationnée par :  
Gecollationneerd door :

Reçue le :  
Ontvangen de :

- 1/ 4 filtres ordinaires. Par suite de l'augmentation du personnel, certains menages en sont dépourvus.
- 2/ 1 ballot de coton. La population enfantine s'accroît, et des matelas doivent être confectionnés.
- 3/ de la toile devant permettre la confection de plusieurs matelas pour enfants: 6 matelas.
- 4/ quatre coiffeuses- Parmi les immeubles anciens, un seul, celui du docteur Landrain, est doté de ce meuble.
- 5/ six fauteuils genre Morris pour compléter l'équipement des immeubles qui n'en comptent que deux ou trois.
- 6/ six glaces murales pour salles de bains.
- 7/ quatre cuisinières.-

L'Administrateur de Territoire,

R. GAUPIN.-

Monsieur le Chef du Service des  
Travaux Publics du Ruanda-Urundi  
à USUMBURA.-

(Sous le couvert de Monsieur le  
Résident du Ruanda à KIGALI.-)